

NOUVEAU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE CE QUI CHANGE POUR LES ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES (SEM, SEMOP ET SPL)

Entreprises publiques locales : passer et exécuter vos marchés

2 JOURS, 14 HEURES

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

CODE : MMP82

Objectifs de la formation

- Prendre en compte les dernières évolutions de la réglementation relative à la passation et l'exécution des marchés pour les entreprises publiques locales : application de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et ses décrets d'application
- Appréhender les règles communes et spécifiques aux différents types de marchés publics : travaux, fournitures et services
- Savoir articuler les phases successives d'un marché public pour assurer sa bonne réalisation technique et financière
- Anticiper l'éventuelle modification du marché et la fin des relations contractuelles
- Connaître les différents types de contentieux et les modes alternatifs de règlement des litiges (de la passation à l'exécution des marchés publics)

Animée par

- COURET HAMON Mélanie
Avocate,
MCH AVOCAT

Public concernés

- Administrateur de SEM, SEMOP ou SPL ;
Directeur général et/ou opérationnel ; Juriste ;

Encadrer efficacement la passation des marchés publics des Etablissements Publics Locaux (SEM, SEMOP et SPL)

Savoir qualifier les contrats passés par les EPL : contrat administratif ou de droit privé

Analyser les nouveautés et changements posés par l'ordonnance de juillet 2015 et ses décrets d'application

Réussir la passation des marchés publics des EPL sous la nouvelle réglementation

- Maîtriser les règles préparatoires au lancement d'une procédure : sourcing, spécifications techniques, label,

Toute personne amenée à passer et exécuter ou contrôler des marchés publics au sein des EPL

Dates

Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Modalités pédagogiques

- Un questionnaire préalable sera envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques, et sera transmis au(x) formateur(s) avant la formation
- Tous nos stages de formations sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants
- Les formations sont déroulées en présentiel ou en classe virtuelle et étayées, chaque fois que cela est pertinent, d'études de cas et de mise en pratique ou en situation
- Un formulaire d'évaluation du formateur et du déroulé du programme suivi sera proposé aux participants à la fin du stage

Tarifs

- Tarif général _____ 1495,00 €HT

rapport d'essai, certification et autres moyens de preuve, évaluation préalable, allotissement, marchés réservés, limitation de la sous-traitance, interdiction de soumissionner

- Connaître les procédures formalisées, adaptée et le marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable
- Bien intégrer la publicité et les sortes de publication : avis de pré-information, AAPC, avis d'intention de conclure, avis d'attribution etc.
- Sélectionner efficacement les candidats : conditions de participation, présentation des candidatures
- Choisir l'offre la plus avantageuse : examen des offres, les variantes et savoir identifier puis traiter une offre anormalement basse
- Achever la procédure : abandon de procédure, information des candidats et des soumissionnaires, la signature du marché, la notification du marché, l'avis d'attribution et la transparence

Décrypter la forme et le contenu des marchés publics des EPL

- Maîtriser les différentes techniques particulières d'achat : les marchés publics à tranches et les accords-cadres
- Identifier les marchés publics particuliers : de maîtrise d'œuvre, ceux relatifs à l'achat de véhicules à moteur ou encore les MP globaux
- Intégrer la dématérialisation dans votre processus d'achat

Prévenir et gérer les contentieux relatifs à la passation des marchés publics des EPL

- Connaître les différents référés : précontractuel et contractuel
- Le recours indemnitaire
- Le recours en contestation de la validité du contrat

Assurer efficacement l'exécution des marchés publics des EPL (SEM, SEMOP et SPL)

Maîtriser le cadre juridique applicable à l'exécution des marchés publics des EPL

- Identifier les différents acteurs intervenants au stade de l'exécution : la cotraitance et la sous-traitance
- Connaître les documents législatifs et pièces contractuelles de référence

Déployer les moyens pour assurer la bonne exécution du marché public des EPL

- Les outils financiers : les règlements, avances et acomptes et garanties
- Les outils administratifs : bons de commande, ordre de service et vérifications

Prendre en compte la modification et l'évolution du marché public pour les EPL

- Évolution du prix : actualisation et révision
 - Anticiper les éventuelles modifications et l'évolution des différents types de marchés : travaux, de fournitures et de services
-

Sécuriser la fin des relations contractuelles

- En cas d'annulation du marché public en cours de son exécution
- En cas de fin naturelle du marché public : procédure d'établissement du décompte
- En cas de fin anticipée du marché : la résiliation du contrat et ses conséquences

Régler les litiges propres à l'exécution des marchés publics des EPL

- Que faire en cas de défaillance d'un cocontractant
- Connaître la procédure de réclamation
- Mettre en place les pénalités ou les clauses incitatives
- Savoir gérer la demande de reprise des relations contractuelles
- Connaître les modes alternatifs de règlement des litiges les procédures d'urgences et d'expertise existants
- Savoir mettre en œuvre les garanties de la période post-contractuelle : garantie de parfait achèvement, de fonctionnement et la garantie décennale